



MUNICIPALITÉ
1045 OGENS

Ogens, le 25 octobre 2021

PREAVIS MUNICIPAL no 9 / 2021
Concernant l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles à la
Municipalité par le Conseil Général pour la législature 2021 – 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis :

La Municipalité vous demande l'autorisation de pouvoir effectuer des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, ceci pour la législature 2021 – 2026, jusqu'à concurrence d'un montant de :

CHF 20'000.-, par cas.

En effet, l'article 79 du règlement du Conseil Général précise ce qui suit :

« La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature.

Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil. »

Pour des raisons pratiques, la Municipalité souhaiterait qu'une telle autorisation lui soit accordée. Cette autorisation concerne la compétence financière dans le cadre de dépenses budgétaires uniquement et non pour des dépenses d'investissement.

Ce montant est identique à la législature précédente. Ce statu quo est justifié par une marge de manœuvre suffisante à nos yeux et proportionnelle à notre capacité financière.

La Municipalité s'engage à informer le Conseil général de l'utilisation de cette autorisation.

Conclusion :

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil général de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OGENS

- Sur proposition de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DÉCIDE

D'accorder l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles à la Municipalité pour la législature 2021 – 2026, jusqu'à concurrence de CHF 20'000.-, par cas.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 octobre 2021.

Au nom de la Municipalité :

Le Vice-Syndic



Ismaïl Hussein



La Secrétaire



Patricia Lavanchy